

2023-1679

2023-08-03

AQUCAR™ DB 100 Microbiocide MUP de traitement d'eau

**À utiliser seulement dans la fabrication d'un pesticide homologué en vertu de la LOI SUR
LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

TECHNIQUE

DANGER [Corrosive symbol] CORROSIF

DANGER [Poison symbol] POISON

SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU

**PRINCIPE ACTIF : 2,2-Dibromo-3-nitrilopropionamide...97,6% N°
D'HOMOLOGATION 13769**

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

LANXESS Corporation
111 RIDC Park West Drive
Pittsburgh, PA 15275-1112
1-800-LANXESS

©2023 LANXESS. [AQUCAR™ DB 100 Microbiocide MUP de traitement d'eau],
LANXESS and the LANXESS Logo are trademarks of LANXESS Deutschland GmbH or its
affiliates. All trademarks are registered in many countries in the world.

**NUMEROS DE TELEPHONE D'URGENCE
URGENCES DE TRANSPORT SEULEMENT:**

CANUTEC (Canada): 1-613-996-6666

CHEMTREC: 1-800-424-9300 (USA) ; 1-703-527-3887 (International)

TOUTES AUTRES URGENCES:

LANXESS: 1-800-410-3063 (USA) ; 1-866-673-6350 (Canada)

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS

CONTENU NET : 25 kg (55 lb)

2023-1679

2023-08-03

PRÉCAUTIONS

DANGER : EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS

CAUSE DE GRAVES BRÛLURES AUX YEUX. LE CONTACT AVEC LES YEUX PEUT CAUSER UNE PERTE DE LA VUE. PEUT BRÛLER LA PEAU. PEUT ÊTRE NOCIF OU MORTEL SI INGÉRÉ.

Éviter tout contact avec les yeux, la peau, ou les vêtements. Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques pour manipuler ce produit. Porter un chandail à manches longues, un pantalon long, des chaussures, des chaussettes, des gants résistant aux produits chimiques, un tablier résistant aux produits chimiques et un respirateur complet approuvé par le NIOSH lors de la manipulation de ce produit. Bien se laver après la manipulation. Éviter de respirer les poussières. Utiliser avec une ventilation adéquate.

PREMIERS SOINS

En cas de contact avec les yeux :

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 30 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil.

Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement

En cas de contact avec la peau :

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion :

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir de l'aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

NE PAS EXPÉDIER NI ENTREPOSER AVEC LA NOURRITURE HUMAINE, LA NOURRITURE ANIMALE, LES PRODUITS PHARMACEUTIQUES OU LES VÊTEMENTS.

2023-1679
2023-08-03

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

Ce produit est toxique pour les poissons et les organismes aquatiques. Ne pas rejeter d'effluent contenant ce produit dans les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les océans ou les eaux publiques. Ne pas rejeter d'effluent contenant ce produit dans un réseau d'égouts sans en avoir avisé au préalable les responsables de la station d'épuration.

NOTE : AJOUTER LES SOLUTIONS DE DBNPA SÉPARÉMENT AU SYSTÈME. NE PAS LES MÉLANGER À D'AUTRES ADDITIFS POUR ÉVITER LA DÉCOMPOSITION DE LA POUDRE DBNPA 100 CAUSÉE PAR LE pH ÉLEVÉ DE PLUSIEURS FORMULATIONS D'ADDITIFS.

MODE D'EMPLOI

À utiliser seulement dans la fabrication d'un pesticide homologué en vertu de la LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES.

Étant donné les propriétés et les usages prévus des produits formulés avec le AQUICAR™ DB 100 Microbiocide MUP de traitement d'eau, une étiquette différente de mise en garde peut s'imposer. Les formulateurs doivent élaborer leur propre étiquette en fonction des propriétés et des usages de leur produit fini et se conformer aux lois et règlements en vigueur.

Les formulateurs sont responsables de faire homologuer leurs formulations par la Loi sur les produits antiparasitaires.

ENTREPOSAGE

Ne pas entreposer ni éliminer d'une manière qui risque de contaminer l'eau, la nourriture humaine ou la nourriture animale. Pour maintenir la qualité du produit, l'entreposer dans un endroit frais et sombre à une température au-dessous de 35 °C (95 °F). Garder les contenants hermétiquement fermés lorsqu'ils ne sont pas en usage.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

2023-1679

2023-08-03

ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. '
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale. '
3. Rendre le contenant inutilisable. '
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. '
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.